



Congé aux fins de vente de mon appartement en location

Par **eleaume**, le **14/04/2008** à **02:53**

mon propriétaire la vente le 6 juin 2006, puis la signification le 30 octobre 2006 mon bail échéance le 31 mai 2007, puis le 31 octobre 2006 accord prorogation de 30 mois donc 29 avril 2009, me demande de confirmer avant le 13 novembre 2006. sinon sans réponse vaut opposition à la prorogation. rn j'ai répondu que le 30 novembre 2006 lettre AR, je m'aperçois de rien et le 4 mai 2007 je reçois lettre AR de mon bailleur acceptant malgré mon retard la prorogation de 30 mois jusqu'au 29 avril 2009. Mais m'indique qu'il annule le congé aux fins de vente de mon logement qui m'a été soit disant signifié le 20 novembre 2006. Je n'ai rien reçu ni dans ma boîte aux lettres ni par recommandé, j'ai contacté l'huissier il dit m'avoir envoyé le courrier en lettre simple. rn Ma question peu il y avoir nullité et bénéficier d'un renouvellement de bail. rn Merci